

AUBAGNE PLONGEE PASSION
ASSEMBLEE GENERALE
DU 01/07/2011

Début de la séance : 19h55

27 présents – 7 membres représentés.

Le quorum est atteint.

34 membres présents et représentés : majorité pour les votes = 18

Ordre du jour :

Rapport moral du président

Rapport de la secrétaire

Rapport financier de la trésorière

Questions diverses.

1 – Rapport moral du président

Résumé de la saison : 51 inscrits.

Les formations :

Niveau 1 : Benjamin RICHEZ, Olivier COVES, Eric MAZZONI, Sylvain CHAILLOU, Alban LE QUERRE, Elodie VAYSSIERE, Martine GUICHERD, Aurélien LAURE, Olivier LEMARCHAND, Céline MESSIREJEAN.

Niveau 2 : Pauline LAROUZE, Cyril OPPIO, Martin DAUFRESNE.

Niveau 5 : Thierry MOUSSY.

Rifap : Cyril OPPIO, Pauline LAROUZE , Eric GERARD, Vincent BOZNAI, Philippe GAY, Ingrid VAN DER AA, Thierry MOUSSY.

Nitrox base : Eric GERARD.

2- Rapport de la secrétaire :

Saison 2010-2011 : 51 inscrits entre septembre et avril.

17 nouveaux membres par rapport à l'an dernier.

Répartition par niveaux : 4 débutants, 15 niveaux 1, 12 niveaux 2 dont un E1, 7 niveaux 3 dont 3 E1, 10 niveaux 4 dont un E2 et 5 E2 N5.

3 E3 : 1 MF1 et 2 BEES 1.

3- Rapport de la trésorière : voir pièce jointe

Isabelle DEBEVRE énonce les différents postes :

1- Les dépenses : les comptes sont à la disposition de chacun s'il veut vérifier.

Prestataires, FFESSM, matériel, TIV, entretien du matériel et des blocs.

Une précision est apportée : grâce au TIV, le club réalise une économie de 30€ par bloc, ce qui permettra un amortissement rapide du matériel qui a été acheté.

Dépenses diverses et alimentation.

2- Recettes :

Cotisations, achat de plongées par les membres du club, subvention municipale, divers.

Le solde des dépenses et des recettes fait apparaître 1276 € de bénéfices.

3- questions diverses :

Jacques TEMIME demande quand payer le solde de la sortie Port Cros.

Pascal MARY répond qu'en raison d'un désistement tardif le tarif est susceptible d'augmenter de 2 € et qu'il faut voir cela avec le prestataire.

Isabelle DEBEVRE aborde le point du prix de la cotisation des encadrants : 120 € à qui vont être remboursés 60 € s'ils ont effectué 6 plongées d'encadrement au cours de la saison. Détail des personnes.

Xavier PECOURT souligne que le remboursement est tardif.

Christian HURTE lui répond qu'il est impossible de rembourser plus tôt étant donné que cela doit être intégré à la comptabilité du club.

Christian HURTE poursuit en tant que responsable du matériel : il remercie ceux qui se sont chargés du TIV au sein du club et précise qu'ils engagent leur responsabilité.

Il ajoute que cela permet de réaliser des économies.

Il rappelle que du vieux matériel a dû être jeté en raison de l'humidité ambiante et des infiltrations de pluie à l'intérieur du local de stockage .

Thibaut DELAHAYE remarque par ailleurs que le soin apporté au matériel a été respecté.

Robert PAPAZIAN précise que le local serait voué à la destruction à cause du tramway, qu'il a donné un plan afin d'en construire un nouveau et que les travaux sont prévus début 2012.

Il continue en soulignant que les nouveaux arrivants sont très sympathiques et notamment un moniteur.

Manque de régularité concernant les plongées particulières : inscription et désistement, il faut s'inscrire rapidement et s'y tenir.

Enfin il rappelle à tous qu'il ne faut pas tarder à fournir un certificat médical.

Pascal MARY fait le bilan des sorties organisées par le club ainsi que les différentes manifestations auxquelles nous avons participé :

- Journée à Fabregas début septembre
- Fête des associations : Il rappelle son importance pour pouvoir disposer du créneau piscine ainsi que du local, mais déplore le petit nombre de participants, sachant qu'il ne faut pas forcément être encadrant.
- En novembre : une sortie au musée d'Arles et un repas au restaurant.
- En décembre : le Téléthon qui a généré peu de recettes.
- Mars : la nuit de l'eau au profit de l'UNICEF et un relai de natation.
- L'Odyssée du 13 : 3 kms de nage en mer entre l'île verte et la plage de La Ciotat.
- 28 mai : sortie Vieux Port.
- Aucun candidat pour la descente de la Sorgue qui sera proposée à nouveau l'an prochain.
- Seconde sortie à Fabregas qui a rencontré un grand succès.

- 3 juillet : sortie Port Cros : il fait remarquer que les listes d'inscription ont été mouvementées, que les prix sont négociés et qu'un désistement tardif pose des problèmes de coût.
- Il conclut en disant que l'intérêt de toutes ses activités est de créer des liens.

Martine GUICHERD propose pour le Téléthon de faire de la publicité dans les écoles afin qu'il y ait davantage de baptêmes de plongée. Cela pourrait se faire par le biais d'une affichette attractive.

Xavier PECOURT indique que la FFESSM, dans le cadre de la découverte de la plongée préinscrit les enfants dans les écoles.

Jacques TEMIME en conclut que les affaires scolaires de la mairie d'Aubagne devraient passer le message dans les écoles.

Céline MESSIREJEAN propose de lier CABESTO à l'opération et de voir comment on peut s'associer.

Pascal MARY redit que tout appui est le bienvenu pour la mise en place.

Gilles GUICHERD donne l'idée qu'une équipe pourrait suivre le projet et accompagner sa mise en place.

Pascal Mary rappelle que pour la fourniture des autocollants commandés, il faut utiliser internet et le planning des plongées.

Propositions du bureau présentées par Pascal MARY :

Considérer qu'un encadrant est un adhérent comme les autres et fixer sa cotisation à 135 €. S'il effectue 7 plongées d'encadrement au cours de la saison 65 € lui seraient remboursés

Sébastien FOUQUET demande s'il y a assez de plongeurs pour que chaque encadrant puisse encadrer 7 plongées.

Jean-Pierre MIQUEL avance que parfois Robert Papazian a dû appeler des encadrants.

Xavier PECOURT lui répond que cela n'a pas dû arriver souvent et que le problème est au contraire le trop grand nombre d'encadrants.

Christian HURTE donne son avis : soit la personne fait les plongées et est remboursée dans ce cas ou elle ne retouche rien. Le problème se pose pour ceux qui encadrent en piscine ou ceux qui donnent beaucoup au club. Il faut récompenser les gens. Mais qui juge de quoi ? La fin d'année risque d'être tendue s'il manque une plongée...

Jean-Pierre MIQUEL répond que celui qui veut s'investir le fait volontairement.

Isabelle DEBEVRE fait remarquer que le comité directeur s'était engagé à ne pas augmenter avant 2012-2013 les cotisations des divers membres.

Thibaut DELAHAYE objecte que les encadrants ne paient pas leur plongées.

Robert MOUNIER cite un article de loi permettant le remboursement par les impôts de 60% des frais engagés pour l'encadrement.

Isabelle DEBEVRE souligne que le nombre d'encadrants fluctue d'une année à l'autre et que la baisse de la cotisation motive les personnes.

La question est soumise au vote : la cotisation des moniteurs sera de 135 € sans réduction.
(19 pour – 2 contre - 3 abstentions)

Par ailleurs, le fait que la licence soit prise dans un autre club n'entraîne plus la déduction de son prix sur le montant de la cotisation. (Décision adoptée à l'unanimité)

Pascal Mary évoque les plongées du bord et demande aux moniteurs présents qui est d'accord pour encadrer ce type de plongées sur sites accessibles plus oxygénothérapie sur le bord. Il faut pour cela 2 volontaires : 1 rifap sur la plage avec un portable et 1 dans un canoë assurant la sécurité de surface.

Xavier PECOURT prétend que le bateau est inutile.
Robert MOUNIER approuve.

Robert PAPAZIAN rappelle que de toute façon c'est toujours le directeur de plongée qui est responsable, pas le prestataire.

Pascal MARY poursuit son raisonnement en expliquant que cela permettrait de modifier les cartes de plongée, de proposer différents tarifs en fonction de la plongée du bord ou chez un prestataire, ou encore s'il s'agit d'une plongée de formation ou d'une plongée technique qui serait plus chère. Il précise que la feuille de calcul est déjà prête et que le but est de faire profiter tout le monde de ce système.

A la question posée quant au volontariat d'encadrer des plongées du bord : 3 moniteurs sur 13 se sont déclarés pour.

Stéphane ROSSO fait remarquer que quand les plongeurs sont responsabilisés leur vigilance est accrue.

Isabelle DEBEVRE précise qu'il faut poser la question à chaque encadrant afin de déterminer si une majorité est prête à plonger du bord.

Pascal MARY rappelle qu'il s'agirait de trois plongées dans l'année.

Robert PAPAZIAN est d'accord sur le principe et propose de faire un test : une première plongée du bord en septembre.

Pauline LAROUZE propose le prêt d'un canoë.

Pascal MARY évoque la possibilité exceptionnelle pour des plongeurs extérieurs de bénéficier de la structure du club et donne en exemple Port Cros.

Isabelle DEBEVRE précise que les membres du club bénéficient d'avantages tels que le prêt de matériel, les tarifs.... Faut-il envisager un tarif spécial pour les extérieurs ?

Robert PAPZIAN intervient en disant que cette question relève de la compétence du bureau.

Pascal MARY soulève la question de l'absence de gonflage pendant l'été à la piscine en raison de l'occupation continue des lieux par les baigneurs. Il ajoute que l'accueil des nouveaux adhérents se fera par le biais d'un livret.

Précision est donnée qu'il n'y a aucune réduction du prix de la plongée à Port Cros même si les moniteurs encadrent des niveaux 1.

Xavier PECOURT fait part du fait qu'il a eu des demandes de formation initiateur. Si le président est d'accord, il faut le contacter à la rentrée.

Il demande par ailleurs que des cartes de plongée soient achetées pour permettre aux adhérents d'en bénéficier pendant la trêve estivale.

Réponse lui est faite que cela est impossible puisqu'une fois encore ces dépenses doivent être intégrées à la comptabilité du club.

Thierry MOUSSY, non présent mais représenté demande si un créneau apnée est envisageable le jeudi soir.

Cela semble difficile étant donné le nombre de lignes d'eau. Par ailleurs, le règlement du club précise que l'apnée statique est interdite. Cette information figurera dans le livret d'accueil des nouveaux adhérents.

Christian HURTE rappelle que de toute manière il faut un encadrant formé pour pratiquer l'apnée statique.

Robert PAPA ZIAN dit qu'il va se renseigner concernant les conditions légales précises pour la pratique de l'apnée.

Xavier PECOURT demande au nom de Thierry MOUSSY qu'il représente, qu'un vote ait lieu pour organiser une assemblée générale extraordinaire dans le but de élire un nouveau bureau.

Hugues LAROCHE lui demande pourquoi et quelles sont les améliorations proposées.

Aucune réponse concrète n'a été apportée.

Cette demande a été rejetée car la majorité n'est pas atteinte lors du vote (13 pour ; 3 abstentions)

Fin de la séance vers 22 heures.

Robert PAPA ZIAN
Président

Catherine LECHANTRE
Secrétaire

Isabelle DEBEVRE
Trésorière

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.